

Ce jalon important dans l'évolution du gouvernement canadien est le point culminant d'une série de pourparlers entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, qui ont commencé en 1950 et se sont poursuivis en 1960-1961.

Le communiqué se terminait de la façon suivante:

La formule constitutionnelle fut recommandée à l'unanimité par les procureurs généraux du Canada et des provinces et acceptée à l'unanimité par la Conférence.

Les espoirs étaient grands à l'époque. On disait qu'enfin les choses semblaient progresser. Il fut convenu, sans qu'il s'agisse d'une condition d'amendement, que les provinces soumettraient à leurs assemblées législatives une résolution approuvant la formule d'amendement proposée, de telle façon qu'elle n'aurait pas simplement l'accord de l'exécutif des gouvernements provinciaux mais également celui des représentants du peuple des assemblées législatives de tout le Canada.

Certaines provinces l'ont fait. Je me souviens parfaitement en avoir discuté à Edmonton avec le chef de l'opposition de l'époque. Il accepta volontiers d'appuyer la motion d'adoption de la résolution lorsqu'il vit qu'aucun esprit partisan n'intervenait. J'ai proposé la résolution pour le gouvernement, il l'appuya, nous en avons débattu pendant une journée et elle fut adoptée à l'unanimité. Un processus similaire s'est produit dans plusieurs assemblées législatives canadiennes.

Vous savez ce qui en est résulté à l'époque. Le premier ministre du Québec était l'honorable M. Lesage. Avec d'autres, il avait appuyé la formule proposée et je peux dire que ce progrès l'enthousiasmait. Mais lorsqu'il est revenu dans sa propre province, son opposition le critiqua en lui reprochant de s'être vendu à Ottawa et au reste du Canada.

Cette opposition allait en s'accroissant jusqu'à un moment où il a été obligé de s'adresser au gouvernement du Canada et de l'informer qu'il lui serait impossible de présenter une résolution à son assemblée législative et de lui demander d'approuver cette formule. Tout s'est alors arrêté là. Ce fut une profonde déception pour beaucoup d'entre nous et pour des millions de Canadiens. Je suis persuadé que le premier ministre du Québec estimait la situation avec réalisme. Il ne servait à rien de présenter une résolution à son assemblée législative si celle-ci devait lui refuser son appui. Il estimait que c'était le cas.

Honorables sénateurs, nous l'avons lu dans la presse et comme l'excellent exposé du sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) nous l'a rappelé l'autre jour, une conférence constitutionnelle est arrivée à nouveau au point d'une entente presque générale. On en est à nouveau au point de rapatrier la constitution au Canada. On propose à nouveau une formule d'amendement qui n'est pas très différente dans ses principes fondamentaux de celle de 1964. Au mois de juin de cette année, il y aura en Colombie-Britannique une autre conférence où, nous l'espérons, cette question sera réglée définitivement. J'espère en toute sincérité qu'elle réussira. Parfois, je me demande si notre espoir est réaliste, puisque le premier ministre actuel du

[L'honorable M. Manning.]

Québec, si j'ai bien lu les rapports publiés, fait l'objet, à l'égard de la dernière conférence, de critiques semblables à celles que son prédécesseur a essuyées en 1964. Cette fois-ci, il fait face non pas seulement à l'opposition de l'Union nationale, qu'avait subie le premier ministre Lesage, mais également à l'opposition encore plus puissante du mouvement séparatiste de la province de Québec.

Je me demande s'il est réaliste de penser que M. Bourassa, en se rendant à la conférence de juin, pourra dire: «Je puis présenter à l'Assemblée législative de ma province un projet de résolution, auquel elle souscrira au nom des Québécois, faisant état d'une formule de rapatriement au Canada de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de pouvoirs de modification.» Je l'espère; mais je me demande s'il est réaliste de compter qu'il en sera ainsi.

Si, se rendant à la conférence, il doit dire précisément ce que M. Lesage a dû dire à la suite de la première tentative, je m'inquiète profondément de la réaction éventuelle de notre pays. Plusieurs gouvernements provinciaux ont déjà déclaré qu'à défaut de progrès, de règlement définitif de la question à la conférence de juin, il serait inutile de pousser davantage l'affaire. Encore plus grave pourrait être la réaction des Canadiens. On ne peut indéfiniment ranimer les espoirs de la population et chaque fois les tromper.

Je pense qu'il convient de dire qu'au cours des années, depuis l'insuccès de la formule Fulton-Favreau, il y a eu une longue série de démarches de la part du gouvernement du Canada et des Canadiens pour satisfaire aux désirs et aux aspirations de la province de Québec. Nous avons eu la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la loi sur les langues officielles, la possibilité de renoncer aux privilèges découlant des accords fédéraux-provinciaux, et de choisir entre les dégrèvements fiscaux et des équivalences fiscales, comme on disait. Nous avons eu de vastes programmes d'aide économique fédérale, qui ont coûté des millions de dollars à l'ensemble de la population canadienne, et dont la plus grande partie a servi à essayer de relancer les régions sous-développées du Québec.

Je pourrais encore allonger cette liste que les honorables sénateurs connaissent bien. Beaucoup de ces faits ont mis à dure épreuve les sentiments de bien des gens des autres régions du Canada. Mais je ne veux pas m'étendre là-dessus ce soir; nous aurons peut-être une autre occasion de le faire. Je voudrais seulement signaler, pour illustrer un peu l'effet de la loi sur les langues officielles, que dans ma région, elle est un facteur de division bien plus que d'unification.

Certains d'entre vous ont sans doute pris connaissance de certains comptes rendus parus dans les journaux relativement à une petite localité du centre-nord de l'Alberta où une population canadienne-française et une population non canadienne-française ont vécu et travaillé ensemble dans une harmonie, une entente et une camaraderie des plus complètes pendant des années sans le moindre accrochage ou le moindre problème, mais où maintenant, parce que la Commission B et B a désigné cette région comme bilingue, des problèmes commencent à surgir. La popula-